

Adresse de la société populaire de Vézelize qui demande à la Convention qu'elle décrète le mode de célébration des fêtes décadaires, en annexe de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vézelize qui demande à la Convention qu'elle décrète le mode de célébration des fêtes décadaires, en annexe de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25936_t1_0441_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

64

Le président annonce qu'un citoyen (un officier américain au service de la République) a déposé sur le bureau un ouvrage écrit en anglais, ayant pour titre : *Lettres préliminaires sur les crimes de Georges*.

Renvoi aux comités d'instruction, de salut public et de sûreté générale (1).

Mention honorable (2).

PIÈCES ANNEXES

ANNEXE AU N° 30

La Sté popul. de Vézélise à la Conv.;
13 mess. II (3).

(1) *J. Perlet*, n° 652; *J.S. Culottes*, n° 507; *J. Fr.*, n° 650; *J. Mont.*, n° 71; *J. Sablier*, n° 1421; *Mess. soir*, n° 686.

(2) *C. Univ.*, n° 918.

(3) C 308, pl. 1199, p. 5. *Bⁱⁿ*, 22 mess.

Citoyens représentans,

La société populaire de Vézélise sentant la nécessité de propager dans les campagnes le culte des Vertus, a arrêté que plusieurs de ses membres se rendraient les décadié dans les cantons pour y développer les grandes vérités proclamées par la Convention nationale.

Cette mesure a produit d'heureux effets, en même tems qu'elle nous a montré le besoin de l'instruction et du mode d'organisation des fêtes décadaïres.

Le peuple toujours bon par essence peut être égaré dans son opinion et le vuide que laisse les cérémonies de la superstition l'expose à la malveillance des fanatiques et des mauvais citoyens.

Diriger la conscience publique pour l'empêcher de se corrompre est le vœu de la société populaire de Vézélise. Elle demande que la Convention nationale décrète le mode de célébration des fêtes décadaïres; qu'elle fasse recueillir les sages maximes qu'elle a proclamées, qu'elles soient empreintes sur les murs et les colonnes des temples publics, que tous les citoyens les aient toujours présents à la mémoire ».

DUMONT (*présid.*), ROLLIN, PAGNOT (*secrét.*).